



FEDERATION FRANCAISE DU
SPORT UNIVERSITAIRE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

www.sport-u-montpellier.com

REGLEMENT SPORTS COLLECTIFS 2008/2009

I LICENCES

La licence 2008 /2009 est obligatoire pour participer à toute compétition F.F.Sport.U. et ce dès le premier match.

- ✓ Un étudiant ne pouvant présenter sa licence F.F.S.U. **doit impérativement présenter sa carte d'étudiant avec photo ou une pièce d'identité officielle.**
- ▶ Faute de présentation de l'une de ces pièces l'étudiant ne pourra prendre part à la rencontre.
- ▶ Le responsable d'équipe est tenu de présenter un listing de ses joueurs si les licences ne sont pas encore parvenues à l'A.S.

TOUT DEFAUT DE LICENCE ENTRAINERA MATCH PERDU PAR PENALITE DES LE 1^{er} MATCH AINSI QU'UNE AMENDE DE 10 euros par non licencié.

Toutes les licences sont saisies sur Internet

- Les A.S. devront impérativement faire la saisie avant la présence des joueurs sur le terrain.
Seuls les étudiants enregistrés sur Internet sont effectivement licenciés.
- En cas de fraude, le CRSU dégage toute responsabilité : les contrevenants engagent leur propre responsabilité, autant civile que pénale.

II CALENDRIERS, RÉSULTATS, CLASSEMENT

A CONSULTER SUR NOTRE SITE INTERNET, RÉACTUALISÉ EN TEMPS RÉEL, A L'ADRESSE SUIVANTE :

www.sport-u-montpellier.com

il ne sera plus envoyé d'informations papier

Comité Régional du Sport Universitaire

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18 – **fax.** 04/67/63/12/42

Email : ffsu@univ-montp2.fr

– **Site Internet :** www.sport-u-montpellier.com

III FEUILLES DE MATCH - RESULTATS

Une feuille de match doit être complètement remplie et envoyée au C.R.Sport.U. **dans tous les cas (même en cas de forfait ou report de match).**

Les feuilles de matches sont téléchargeables sur le site www.sport-u-montpellier.com

**En cas d'absence d'arbitre, l'équipe vainqueur
Enverra obligatoirement la feuille de match dès la fin de la rencontre au CRSU.**

- ▶ En cas de match nul, l'équipe citée en premier est responsable de cet envoi.
- ▶ Un match sans résultat = match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et perte du droit à l'indemnité de déplacement.

IV ARBITRAGE

Règle 6.15 : les officiels des rencontres sont désignés par le C.R.Sport.U..

L'absence d'un officiel désigné n'entraînera pas l'annulation d'une rencontre.

▶ Les deux responsables d'équipes peuvent dans ce cas s'entendre pour confier l'arbitrage à deux personnes (*1 de chaque équipe*) pour le FB, RG, HB et BB et 1 personne pour le VB.

▶ A défaut d'accord, il est procédé à un tirage au sort entre les personnes proposées par les deux parties.

▶ Dans les deux cas, l'arbitre choisi dispose pour la rencontre **de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.**

V HORAIRES

Nous vous demandons d'observer strictement les horaires par respect pour les équipes adverses, les arbitres et les utilisateurs suivants des installations.

RAPPEL : les horaires fixés sur le calendrier sont ceux du début du match.

Le forfait d'une équipe sera enregistré dans tous les cas où les joueurs requis par le règlement ne sont pas présents sur le terrain **15'** après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Comité Régional du Sport Universitaire

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18 – **fax.** 04/67/63/12/42

Email : fsu@univ-montp2.fr

– **Site Internet :** www.sport-u-montpellier.com

VI REPORT

Toute demande de report fera l'objet d'une feuille de match mentionnant clairement l'association ayant demandé le report, **MINIMUM 24 HEURES AVANT LE MATCH.**

TOUT REPORT DEMANDÉ LE JOUR DU MATCH SERA CONSIDÉRÉ COMME FORFAIT.

L'équipe demandant le report devra suivre la procédure suivante :

- 1 Aviser le CR Sport U (trace écrite, feuille de match)
- 2 Trouver, en accord avec l'équipe adverse une date et heure de rencontre.
- 3 Informer le CR Sport u de la nouvelle date et heure

A défaut d'entente, l'équipe à l'origine de la demande du report se verra attribuer Match Perdu

Tout report non joué avant la fin du championnat concerné, sera sanctionné par un forfait ainsi qu'une amende de 50 € par match forfait.

VII FORFAITS

Deux forfaits au cours de la même compétition entraînent un forfait général ainsi qu'une amende de **100 euros.**

En cas de forfait non déclaré, l'équipe concernée paiera :

- ▶ les frais d'arbitrage
- ▶ les frais de déplacement de l'équipe adverse
- ▶ une amende de 50 € au C.R.Sport.U.

VIII TENUE

- ✓ Tous les joueurs d'une même équipe doivent porter un maillot identique numéroté et si possible aux couleurs de l'Association Sportive. La tâche des arbitres en sera facilitée.

IX RECLAMATIONS

Pour être prise en considération, toutes réserves ou réclamations doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match, avec un rapport éventuel de l'arbitre. En aucun cas, réserves ou réclamations ne peuvent justifier un refus de jouer ou le non déroulement d'un match.

X EQUIPES MULTIPLES

Lorsqu'une A.S. inscrit plusieurs équipes dans le même sport, le passage des étudiants d'une équipe à l'autre est limité selon les modalités suivantes :

- Equipes dans la même division : interdiction de passer d'une équipe à l'autre.
- Equipes en divisions différentes : interdiction de joueur en division inférieure si : 2 matches dans la division supérieure.

Comité Régional du Sport Universitaire

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18 – **fax.** 04/67/63/12/42

Email : ffsu@univ-montp2.fr

– **Site Internet :** www.sport-u-montpellier.com

XI INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Versées automatiquement aux Associations Sportives, au vu de la feuille de match, selon le barème joint en annexe.

Le nombre maximum de joueurs et accompagnateurs à prendre en compte est le suivant :

BASKET BALL :	10	RUGBY A XV :	22(G) / 17 (F)
HAND BALL :	12	RUGBY A XIII :	17
FOOTBALL :	14	WATER POLO :	13
VOLLEY BALL :	12		

Comité Régional du Sport Universitaire

532, Avenue du Professeur Emile Jeanbrau – Centre Sportif de la Motte Rouge
34090 MONTPELLIER

Tél. 04/67/14/39/18 – **fax.** 04/67/63/12/42

Email : fsu@univ-montp2.fr

– **Site Internet** : www.sport-u-montpellier.com